



INSTITUT DE RECHERCHE EN ECONOMIE CONTEMPORAINE

ROBERT LAPLANTE

LES PRIX DE L'IREC 2018

Rapport du jury

Montréal le 26 septembre 2019

IRÉC • 10 555 avenue de Bois-de-Boulogne, Montréal, (Québec) H4N 1L4
Tél. (514) 380-8916 • secretariat@irec.quebec • www.Irec.quebec

Au nom des membres du jury, du conseil d'administration et de toute l'équipe de l'IREC, il me fait plaisir de vous accueillir à cette remise des Prix de l'IREC 2018. L'édition de cette année est un peu tardive, nous sommes habituellement des gens du printemps, mais des circonstances inhabituelles nous ont obligés de reporter l'événement à l'automne naissant. Nous parlons de l'édition 2018, non pas parce que nous avons revu l'échéancier mais bien parce que les Prix sont toujours remis durant l'année suivant la date limite des inscriptions.

C'est toujours une tâche considérable et exigeante de faire le tri, d'évaluer les manuscrits et de les ordonner en fonction des critères d'une grille d'évaluation fondée sur les orientations de base et les exigences scientifiques associées à la mission de l'IRÉC. Au fil des années les Prix de l'IRÉC sont devenus une référence dans le paysage scientifique et dans le cercle toujours grandissant des Amis de l'IRÉC. Par leur importance monétaire bien sûr – les Prix de l'IRÉC sont parmi les mieux dotés de leur catégorie - mais aussi et surtout parce qu'ils sont des signes forts de la reconnaissance des compétences de ceux et celles qu'ils honorent.

C'est avec beaucoup d'intérêt que le jury a fait lecture et évaluation des manuscrits : plus d'une soixantaine de travaux ont été soumis, poussant leurs interrogations et questionnements dans une multitude de directions, explorant de nombreuses avenues du domaine de la recherche sur l'économie, au sens large du terme.

Le jury de cette année est composé de Mme Andrée De Serres, professeure à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM, de M. Alain Noël, professeur au département de sciences politiques de l'Université de Montréal, de M. François St-Onge, économiste et professeur au Collège Bois-De-Boulogne et de M. David Rolland, chercheur à Télé université qui a préparé et rédigé les fiches d'analyse. J'ai agi à titre de secrétaire du comité.

Déjà sanctionnés par les institutions qui les ont reconnus dignes de diplomation, les mémoires et thèses soumis aux Prix de l'IREC ne sont pas évalués selon les seuls critères académiques. Ils sont jugés sur leur rigueur, certes, mais également pour l'intérêt qu'ils revêtent pour la mission de l'IREC. Les travaux ont donc été évalués à l'aide d'une grille de pointage dont les principaux critères sont : l'originalité de l'objet de la recherche, la pertinence de la méthodologie, la richesse et la maîtrise du cadre théorique, l'apport à la connaissance et enfin, l'intérêt de cet apport en

relation avec la mission et les champs d'intérêt de l'IRÉC : en particulier les liens société/économie, les rapports État-Marché, les comparaisons et échanges internationaux, les transformations des entreprises et des structures de production, etc.

Inscrits au répertoire électronique de l'IREC, les travaux qui s'ajoutent d'une année à l'autre enrichissent cet instrument de connaissance, l'un des plus importants en son genre à l'échelle de la Francophonie. Utile aux chercheurs, ce répertoire constitue également une formidable vitrine des compétences québécoises dans le domaine de l'économie et il est consulté par nombre d'employeurs à la recherche de la perle rare.

Cette année encore, la sélection a exigé un grand effort de lecture de la part des membres du jury, et un effort de délibération plus grand encore. Pour la deuxième fois dans l'histoire du concours, le jury a choisi de ne pas attribuer de palmes pour les thèses de doctorat. Sans rien trahir du secret de la délibération, cela mérite des explications.

Le jury a d'abord estimé que les thèses soumises à son examen ne satisfaisaient pas aux critères que je viens d'énoncer. Non pas que ces dernières étaient sans intérêt, non pas qu'elles ne satisfaisaient

pas aux exigences du genre, mais, à la grande surprise du jury dont les membres ne s'étaient pas consultés avant la rencontre de délibération, aucun juge n'avait accordé aux thèses de meilleurs résultats que ceux-là que se méritaient les auteurs des meilleurs mémoires ! Le constat était chargé, il fallait en prendre acte. Les mémoires de maîtrise avaient en quelque sorte surpassé, tous critères confondus, les classements des thèses sur la grille d'évaluation.

Pour ajouter un coefficient de difficulté supplémentaire, il s'est avéré que deux mémoires ont reçu des évaluations qui ont imposé au jury une solide discussion. La situation posait un dilemme de taille au jury, tenu au respect des exigences qu'il s'impose lui-même quant à la rigueur et à la valeur accordées à ses évaluations. Au terme de la délibération il est apparu que ces deux mémoires méritaient égale reconnaissance.

L'édition de cette année comporte donc une singularité : au Prix de l'IREC pour le meilleur mémoire s'ajoutent non pas une, mais bien deux mentions pour mémoire remarquable. La lecture des travaux primés, le jury en a la certitude, confirmera la justesse de sa sélection.

LE PRIX 2018 DU MEILLEUR MEMOIRE DE MAITRISE

Le Prix 2018 du meilleur mémoire de maîtrise inscrit au répertoire électronique de l'IRÉC est attribué à M. Felipe Verdugo-Ulloa pour son travail intitulé : *Rôle de la culture dans le développement durable : portrait des débats et analyse des ODD (Objectifs de développement durable)*. Le mémoire a été réalisé au département de sciences politiques de l'UQAM sous la direction conjointe des professeurs Michelle Rioux et Christian Deblock.

On ne peut plus en phase avec les grands défis contemporains, l'auteur s'est livré à un exercice exigeant. Constatant que la culture n'occupe qu'une place congrue dans la définition des objectifs de développement durable (ODD), Felipe Verdugo-Ulloa s'est donné pour défi d'élaborer les paramètres théoriques qui permettraient d'en faire un véritable pilier dans la définition du développement durable.

Sa démarche est rigoureuse et tient d'une excellente maîtrise des règles de l'art. Le travail est bien construit, les étapes de sa démonstration sont clairement découpées, l'argumentaire, solidement étoffé. L'auteur veut ouvrir une perspective théorique

sur la place de la culture dans la conceptualisation des objectifs du développement durable. Sa démonstration procède en trois temps.

Felipe Verdugo-Ulloa veut d'abord délimiter l'espace de dispersion conceptuelle des théories et hypothèses sur le sujet. Puisant à une abondante littérature, il propose une grille de dépouillement et d'analyse qui lui permet de saisir les logiques en jeu dans la mobilisation internationale visant à placer la culture dans la construction du développement durable.

Pour tirer toute la valeur heuristique de son effort de mise en ordre l'auteur s'en remet à Max Weber. Il lui emprunte les concepts d'idéal-type et de rationalité axiologique. Sa maîtrise du modèle théorique wébérien est remarquable. Elle lui permet de définir un cadre d'opérationnalisation qui sert bien son ambition de faire valoir le rôle des valeurs dans la construction et la définition même de la notion de développement durable.

En bon wébérien, Felipe Verdugo-Ulloa ne ménage aucun effort pour débusquer dans les discours qu'il analyse le rôle fondamental des valeurs dans la définition et la mise en œuvre des modèles de développement. Les positions élaborées par différentes instances de l'ONU, de l'Unesco et divers organismes internationaux sont

analysées, décortiquées en suivant fidèlement les paramètres théoriques du cadre qu'il s'est donné.

L'exposé donne à saisir clairement comment et en quoi les visions de la culture et de son rôle sont mises en jeu dans l'élaboration des positions des grandes organisations qui, chacune à leur manière, et non sans contradictions ou divergences, cherchent à institutionnaliser une vision et un rôle pour la culture dans les divers efforts pour définir le développement durable comme modèle de développement. Il a bien intégré l'essentiel de la démarche de Weber et sa démonstration reste solidement ancrée dans la logique idéal-typique de la finalité rationnelle en valeur, si fondamentale dans la façon dont Weber conçoit l'analyse économique.

Dans les observations et les réflexions qu'il porte sur les écarts et les insuffisances théoriques entre les acquis de la science et la façon dont ils sont pris en compte ou, au contraire, négligés par les positions formelles des grandes organisations, Felipe Verdugo-Ullao met en lumière certains des ressorts des processus d'institutionnalisation de la connaissance. C'est dans cette dimension de son analyse que se révèle une des limites de son travail.

Il pose, en effet, sans trop la formaliser – et plus ou moins implicitement - une relation d’homologie entre la connaissance scientifique et académique et son adoption par transfert dans les discours et positions officielles des grandes organisations qu’il a placées sous sa loupe. S’il avait porté une plus grande attention dans ses sources bibliographiques aux travaux s’inscrivant ailleurs que dans la tradition anglosaxonne des études wébériennes, Felipe Verdugo-Ulloa aurait sans doute trouvé des clés qui lui auraient donné accès à des coffres à outils qui lui auraient permis d’affiner davantage son analyse.

On ne peut que s’étonner, en effet, que son travail n’ait pas fait une place aux travaux des sociologues québécois qui ont planché sur les thèses wébériennes. On pense en particulier aux travaux de Guy Rocher et de Colette Moreux qui ont beaucoup réfléchi sur les processus d’institutionnalisation de la connaissance et sur la place de la science dans la construction des idéologies. Cette remarque ne vise pas tant à pointer une faiblesse qu’à révéler la richesse du travail du lauréat, un travail qui donne à penser. C’est tout un résultat pour un mémoire de maîtrise, et c’est la raison pour laquelle le jury décerne à Felipe Verdugo-Ulloa le Prix de l’IREC 2018.

DEUX MENTIONS D'HONNEUR

Le jury tenait à saluer la qualité du travail de M. Charles Guay-Boutet pour son mémoire intitulé : *Économie politique de l'endettement étudiant bancaire au Québec*. Il a été réalisé au département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal sous la direction du professeur Éric Pineault.

Situant son travail au confluent de la sociologie économique et de l'économie politique, Charles Guay-Boulet s'est lancé dans une vaste et audacieuse aventure. L'endettement est un phénomène complexe, son rôle dans l'économie est multiforme et les fonctions qu'il remplit dans le système financier et, plus globalement, dans le capitalisme contemporain ne se comprennent qu'en mobilisant un appareil théorique complexe. Plongeant dans les théories et les débats qu'elles suscitent quant à la nature et la portée de la financiarisation comme moment fort de l'évolution du système économique, l'auteur entreprend un très long parcours pour asseoir son cadre conceptuel et fonder les hypothèses qu'il lui inspire.

Le mémoire livre ainsi un texte très dense, au raisonnement serré. À l'évidence l'auteur fait la démonstration qu'il maîtrise bien les règles de discussion scientifique. Au terme d'un long

développement que d'aucuns seraient peut-être tentés de lire comme un préambule trop élaboré pour le sujet qu'il traite, mais dans lequel on sent bien qu'il affine sa maîtrise des concepts, Charles Guay-Boulet garde le cap et livre une analyse empirique fort éclairante de l'endettement étudiant. Ceux et celles qui ont vécu ou suivi le printemps érable trouveront là un écho des nombreux thèmes que cette lutte sociale a mis en cause.

Se penchant sur le cas de la Fédération des caisses Desjardins et sur la place que tient cette institution aussi bien dans le système financier québécois que dans les parts de marché qu'elle détient dans le crédit fait aux étudiants, le mémoire montre bien que l'endettement étudiant ne saurait en aucun cas se comprendre et s'expliquer comme la seule résultante de choix individuels.

L'endettement met en relation un individu avec une institution financière, certes, mais cette relation est beaucoup plus dense que la seule transaction monétaire en cause. D'une part, au Québec, la relation est médiatisée par l'État qui, par ses programmes et sa garantie, définit un cadre institutionnel qui reste en phase avec l'univers bancaire – entre autres en lui facilitant grandement la gestion du risque. D'autre part, cette médiation même s'inscrit et

justifie un circuit des capitaux que l'auteur décrit comme typique de la financiarisation du capitalisme.

Le « besoin » de s'endetter, si l'on peut ainsi s'exprimer, est construit. Il a émergé et s'est développé dans les reculs et transformation de l'État Providence et dans la marchandisation de l'éducation. Du coup, pour un très grand nombre le besoin s'est plutôt transformé en nécessité. Les institutions financières qui le prennent en charge mobilisent des moyens et méthodes pour en façonner la demande, pour en conditionner l'expression aussi bien dans les conduites individuelles que dans les prescriptions sociales et les politiques publiques. Et cette prise en charge elle-même constitue une forme spécifique de l'insertion de l'institution dans le circuit financier.

Cette imbrication et les logiques qui la fonde constituent dès lors un rouage essentiel de la configuration institutionnelle du circuit financier québécois. L'analyse du cas Desjardins est à cet égard éloquente et son traitement dans l'analyse est bien en phase avec l'univers conceptuel dans lequel l'auteur l'inscrit.

La lecture de ce mémoire est exigeante. Ses qualités de rédaction lui permettent de soulever au moins autant de questions qu'il ne

tente de réponses. L'auteur a ouvert un chantier qui laisse voir un énorme programme de travail. C'est un effort qui mérite d'être salué et c'est pourquoi le jury a choisi de lui décerner une mention d'honneur.

La seconde mention d'honneur est attribuée à M. Guillaume Bélec pour son mémoire intitulé : *S'opposer à l'incorporation des professionnels au Québec : une question de justice sociale*. Son travail a été réalisé au Département de philosophie de l'Université de Montréal, sous la direction du professeur Peter Dietsch.

Placé dans le sillage des débats et réflexions soulevés par les politiques austéritaires de l'ex-gouvernement libéral, le travail de Guillaume Bélec porte sur un enjeu qui se trouve au cœur des conceptions de la fiscalité comme instrument de justice sociale. Aussi nombreux que complexes, ces enjeux se révèlent sous un éclairage particulier dans la discussion du statut légal de l'incorporation accessible et accordé aux professionnels. Guillaume Bélec porte sur le sujet un regard acéré. Cela donne du tonus à son mémoire.

Alors que les inégalités sociales s'accroissent à peu près partout – y compris au Québec, quoique moins brusquement ici qu'ailleurs en

Amérique – que la richesse s’accumule à des niveaux proprement ahurissants dans les mains de groupes de plus en plus restreints, est-il légitime et acceptable, se demande l’auteur, d’élargir l’accès à des moyens de réduire pour les nantis la part déjà congrue des impôts qu’ils versent ?

De 1981 à 2013 le taux marginal combiné est passé de 69,8 à 49,9 %, et le nombre de paliers est passé de 16 à 4. Au fil de ces transformations ce sont près de 25 000 professionnels québécois qui ont pu bénéficier de substantielles réductions d’impôt. L’auteur considère que l’accès à l’incorporation pour les membres de ordres professionnels constitue un « moyen d’échapper légalement au fisc ». Les mots sont ici très lourds. On l’aura compris, l’auteur campe à gauche. Et c’est sous l’angle moral qu’il aborde les enjeux.

Menant sa réflexion en référence en particulier au cas des médecins, Guillaume Bélec pose une problématique plus large sur les enjeux de l’érosion de l’action de l’État, de son relatif effacement devant les impératifs du marché. A quoi riment les considérations de compétitivité lorsqu’on réfère aux modèles de pratique professionnelle de ces ordres ? Que mettent-elles en jeu dans le cas des médecins, aussi bien en ce qui concerne la relation

au client unique que ce qu'elles signifient pour les politiques de santé ? Ce que coûtent à l'État les concessions fiscales sert-il le bien commun et l'intérêt général ?

Il défend sa position dans un exposé en trois temps. Collant au plus près de ce que signifie l'incorporation pour la pratique (accès au statut d'employé de lui-même, modification de la facturation, recours à l'impôt reporté, fractionnement du revenu, etc.) l'auteur soutient que l'accès à l'incorporation pour ces professionnels s'inscrit dans un registre d'inégalité quant à la prise de risque. Elle est, de loin, inférieure à celle de nombreux entrepreneurs, ce qui induit, à ses yeux une inégalité de statut et de traitement.

Dans un deuxième temps, Guillaume Bélec discute des manquements aux principes d'équité mis en cause, dans le cas des médecins certes, mais aussi dans le traitement réservé aux ordres professionnels en général. Les situant dans la discussion des principes en jeu dans les théories de l'impôt, l'auteur se montre particulièrement sensible aux enjeux de discrimination et de traitement préférentiel par rapport à l'ensemble des contribuables. Les économistes trouveront dans son exposé une intéressante discussion éthique de la dégressivité fiscale.

La réflexion philosophique est bien menée et trouve son aboutissement dans l'appréciation d'un tel choix fiscal comme participant de l'érosion du lien social. Contestant les arguments de justification des moyens incitatifs (ceux-là que les économistes ont associé de diverses manières aux effets du ruissellement), aussi bien sur le plan des principes qu'à la lumière des résultats empiriques, l'auteur voit dans cet accès à l'incorporation un véritable bri de l'éthos égalitariste.

Guillaume Bélec mène sa réflexion en mobilisant des concepts et en invoquant des considérations qui ne feront certainement pas l'unanimité, mais ce mémoire a le mérite de proposer un argumentaire cohérent, systématique pour bien camper les discussions. Son cadrage contribue à enrichir le débat public sur la justice redistributive et c'est la raison pour laquelle le jury tenait à le saluer.